

**Mairie de VERDUN**  
**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
**du vendredi 20/09/19**

**Présents:** Mrs. Alain MIQUEL, Maurice CHAUVEAU, Jean-Pierre DOUMENS, Jean-Pierre RAYNEAU ; Mmes Martine CASTERA, Danièle PAPY, Stéphanie BARATA, Véronique CAMILLERIE

**Excusés:** Mrs Daniel LARDEAU, René RAUZY

Mr René Rauzy donne pouvoir a Stéphanie Barata pour le représenter,

**ORDRE du JOUR**

**- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DE L'ABSIDE NORD DE L'EGLISE SAINT BLAISE**

**- MISE A DISPOSITION DE LA DIGUE DITE DE VERDUN-MOULINES-BARRY HAUT-DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATION AU SYMAR VAL D'ARIEGE**

**- DISSOLUTION DU SERVICE « LOGEMENTS SOCIAUX »**

- **Subvention pour la réhabilitation abside nord l'église St Blaise :**  
Manque le lot électricité (enlevé).

Frais = 92 509,60 E

Subventions diverses = 27 617,28 E à charge de la Mairie

Début des travaux dès le versements des subventions

Vote à l'unanimité

DRAC = 40%      REGION = 10%      DEPARTEMENT = 10 %      CCHA = 10%

- **Digue de Verdun-Moulines-Barry Haut mise à disposition au SYMAR VAL d'Ariège - GEMAPI**  
(Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations)

La commune de VERDUN reste propriétaire de la digue malgré le transfert au SYMAR et s'occupe du nettoyage et de l'entretien des côtés sur une distance de 5m,

Le SYMAR gère la digue et s'occupe de l'entretien du ruisseau

Vote à l'unanimité

- **Dissolution du Service « Logements Sociaux »**

Les travaux du Presbytère étant achevés, le service « Logements sociaux » doit être dissous de la comptabilité du comptable et de l'ordonnateur et prise en compte par le service des Impôts des entreprises

Vote à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

**P.L.U (Plan Local d'Urbanisme)** : En cours de discussion, rien de nouveau pour le moment,

**Chemin de Mounet** : Problèmes vis à vis des automobilistes qui s'engagent dans le chemin et se retrouvent « coincés » : Demande de mise en place d'un panneau de « SENS INTERDIT SAUF RIVERAINS » Réponse du Conseil Municipal : « Non, tous les gens du village ont le droit de passage même s'ils ne sont pas riverains ».

**Trous à reboucher** sur la route vers la station d'épuration : C'est la propriété de la commune de Les Cabannes. Mr le Maire de Verdun doit en parler avec Mr le Maire des Cabannes,

**Élagage de la haie** sur la voie entre l'abri-bus et la station d'épuration : Courrier à faire à la D,I,R

**Déchets Verts** : faire clés supplémentaires à donner aux adjoints ou aux conseillers pour faciliter l'accès hors heures d'ouvertures de la Mairie + panneaux à fixer sur place « Clé du portail disponible à la Mairie durant les heures d'ouvertures ».

**Abris poubelles** à refaire, certains sont détruits,

**Tableaux d'affichage** : Revoir ou déplacer celui de la Place du Platane car trop petit

**Débroussaillage et entretien** : Demander devis aux entreprises spécialisés (personnes en situation de handicaps ou en réinsertion) car beaucoup de travail pour une personne seule. Martine CASTERA doit se renseigner,

**Réverbère cassé** au bas de village : voir pour ressouder les pièces ou les refaires,

**Local du Comité des Fêtes** : Suite à l'effraction et au vol du barnum, l'assurance remboursera 400 E sur la valeur d'achat de 853 E (2015) et la porte devra être changé ou réparé. Une franchise de 296,25 E s'applique sur cette réparation, Faire devis pour porte en tôle,

**Fontaine Barry d'en Bas** : Suite à la constatation de Mr SICARD pour des infiltrations chez lieu liés, peut-être, à la fontaine, il est envisagé de condamner 2 bacs et d'un garder 1 pour l'eau, Le 2 bacs pourront être transformés en bacs d'ornement. Les travaux seront fait par l'employé communal,

**Chemin de la Bexanette** : le mur de la maison Mme SERPOT à était malencontreusement goudronné et le caniveau desservant les maisons en contrebas du chemin à était bouché par les entreprises chargées des travaux, Mr le Maire à contacter les entreprises pour qu'elles fassent le nécessaire,

**Risque Incendie** : Mise en place d'un bâtard d'eau Ruisseau de la Mouline à faire chiffrer,